CRABTREE

ça me parle !

MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Brochure du Citoyen

ÉDITION 2021

TABLE DES MATIÈRES

Nos moyens de communication 4

Votre équipe 5
- Le conseil municipal 5
- Les fonctionnaires municipaux 6

Vos infrastructures 7
- L'aréna Roch-Lasalle 7
- L'hôtel de ville de Crabtree 8
- La bibliothèque municipale 9
- Le centre communautaire et culturel 10
- La station de purification d'eau potable de Crabtree 11
- Station d'épuration des eaux usées 12
- La piste cyclable 13
- Parc Denis-Laporte 14
- Parc Armand-Desrochers 15
- Parc Edwin Crabtree 16
- Parc de l'Érablière 17
- Parc du Trou de Fée 18
- Parc du Moulin Fisk 19
- Parc de la 9e Avenue 20
- Parc du Quai 21
- Parc du Moulin 22

VOS SERVICES 23

Urbanisme 23
- L'émission de permis 23
- Le contrôle canin 23

Travaux publics 24
- Le stationnement dans les rues 24
- Les vignettes de stationnement 25
- Nids de poule, bris d'équipement 25

Environnement 26
- L'approvisionnement en eau 26
- Les collectes de matières 26
- Économie de l'eau et arrosage 26

Service des loisirs 28
- Le camp de jour estival 28
- La semaine de relâche 28
- Inscriptions aux activités 28

Protection civile 29
- Service de sécurité contre les incendies 29
- Officier municipal 29
- Surveillance de quartier 29
- Service de police 29

Organismes communautaires locaux 30

Organismes régionaux 31

Organismes gouvernementaux 31

Vos subventions 32
- Toilettes à faible débit 32
- Couches lavables 32
- Barils récupérateurs d'eau de pluie neufs 32
- Appareils de chauffage au bois 32
- Bornes électriques 32
- Tarification des activités de loisirs pour les jeunes 32

Des noms connus 33

Et un merci spécial pour tous ceux qui nous ont fourni des photos, et donné la permission de les utiliser.

MOT DU MAIRE

Crabtreens et Crabtreennes,

C'est avec plaisir que je vous invite à parcourir cette nouvelle brochure du citoyen. Une foule de renseignements s'y trouvent et ils répondront sûrement à plusieurs de vos interrogations, tant pour le citoyen de longue date que pour le nouvel arrivant.

En cette année du centenaire, vous y trouverez également l'historique de notre municipalité. Vous serez à même de constater le nombre impressionnant de services et d'infrastructures offerts par votre municipalité.

Sur ce, bonne lecture, et continuez de contribuer au dynamisme de notre municipalité.

Fiers (es) d'être Crabtreen et Crabtreenne.

Crabtree, ça me parle...

Mario Lasalle
Maire de Crabtree

NOS MOYENS DE
COMMUNICATION

La Municipalité mise sur plusieurs moyens pour vous informer :

Le site Internet

Disponible à l'adresse **www.crabtree.quebec**, le site web donne accès à tous les règlements, les procès-verbaux, les documents financiers, les formulaires de demandes de subvention, et toute l'information pour nous joindre ou avoir accès à nos services. De plus, le site web fait le lien avec la plateforme de loisirs Amilia et avec le site d'évaluation foncière.

La page Facebook

Par ce média très populaire, la Municipalité publie plusieurs nouvelles concernant ses événements, ses travaux, les dates à retenir, ainsi que beaucoup d'actualités provenant d'organismes locaux et régionaux et de commerces locaux.

Le système SOMUM

Uniquement disponible par téléphone, ce système d'urgence informe les citoyens de secteurs particuliers concernant les réparations urgentes, les messages d'intérêt restreints et les coupures d'eau. Intéressé par ce système ? Appelez simplement à la réception (450-754-3434 poste 0) et donnez votre nom, adresse et numéro de téléphone pour qu'on s'occupe de vous ajouter à notre base de données.

L'infolettre mensuelle

Disponible par courriel vers les derniers jours du mois précédent, l'infolettre relate tous les événements de loisirs, culturels, administratifs et de voirie à venir durant le mois. Vous y trouverez toute l'information pertinente pour planifier votre mois. Pour y avoir accès, inscrivez-vous à la version numérique au bas de la page d'accueil du site Internet municipal (www.crabtree.quebec) ou, pour la version papier, des exemplaires sont disponibles au guichet automatique de la 8e Rue dès le 1er jour du mois.

L'application mobile *Crabtree*

Disponible pour IPhone et pour Android, l'application mobile permet au moyen de notifications *«push»*, de vous informer rapidement et efficacement concernant toutes les activités, les événements, mais aussi les bris d'aqueduc et les travaux urgents, près de chez vous.

Mario Lasalle
Maire de Crabtree
- Président de la commission des ressources humaines
- Vice-président de la commission des finances et du développement économique

Daniel Leblanc
Conseiller au siège no 1
- Président de la commission de l'environnement
- Président de la commission de l'urbanisme
- Vice-président de la commission de l'agriculture
- Vice-président de la commission des travaux publics
- Vice-président de la commission du transport

Audrey Desrochers
Conseillère au siège no 2
- Présidente de la commission de la culture
- Présidente de la commission des communications
- Présidente de la commission du patrimoine
- Vice-présidente de la commission des loisirs, de la famille et des aînés

André Picard
Conseiller au siège no 3
- Président de la commission de l'agriculture
- Président de la commission des travaux publics
- Président de la commission du transport
- Vice-président de la commission de l'environnement et de l'urbanisme

Jean Brousseau
Conseiller au siège no 4
- Président de la commission de la sécurité publique
- Président de la commission de la protection de la personne
- Vice-président de la commission des ressources humaines

Sylvie Frigon
Conseillère au siège no 5
- Présidente de la commission des loisirs
- Présidente de la commission de la famille et des aînés
- Vice-présidente de la commission de la culture
- Vice-présidente de la commission du patrimoine

Claude Laporte
Conseiller siège no 6
- Président de la commission des finances et du développement économique
- Vice-président de la commission de la sécurité publique et de la protection de la personne

Pierre Rondeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier
(450) 754-3434 poste 226
prondeau@crabtree.quebec

Joanie Lagarde
Secrétaire-trésorière adjointe
(450) 754-3434 poste 230
jlagarde@crabtree.quebec

Sarah Mondello
Secrétaire-réceptionniste
(450) 754-3434 poste 221
smondello@crabtree.quebec

Marie-Pascale Fiset
Adjointe administrative et
gestionnaire documentaire
(450) 754-3434 poste 224
mpfiset@crabtree.quebec

TRAVAUX PUBLICS

Christian Gravel
Directeur des travaux publics
et des services techniques
(450) 754-3434 poste 227
cgravel@crabtree.quebec

Justine Jetté-Desrosiers
Directrice adjointe aux travaux publics
(450) 754-3434 poste 222
jjdesrosiers@crabtree.quebec

LOISIRS

Shanie Déziel
Directrice du service des loisirs
(450) 754-3434 poste 228
sdeziel@crabtree.quebec

URBANISME

Barbara Fréchette
Coordonnatrice à l'urbanisme
et à l'environnement
(450) 754-3434 poste 234
bfrechette@crabtree.quebec

STATION DE PURIFICATION DE L'EAU

Martin Blouin
Responsable du
traitement des eaux
(450) 754-3434 poste 500
mblouin@crabtree.quebec

Patrick Rainville
Employé spécialisé en
traitement des eaux
(450) 754-3434 poste 500
prainville@crabtree.quebec

BIBLIOTHÈQUE

Patricia Nault
Responsable de la bibliothèque
(450) 754-4332
biblio114@reseaubibliocqlm.qc.ca

L'ARÉNA ROCH-LASALLE

Emplacement : 275, 1re Avenue

Originalement construit en 1950, l'aréna était la propriété de la compagnie Howard Smith (maintenant Produits Kruger). L'entreprise voulait le bien-être physique de ses employés, et c'est en 1951, après la réparation d'une partie du toit qui s'est effondré, que l'édifice est inauguré.

En 1967, le moulin Howard Smith, qui est alors devenu la Scott Paper, propose à la Municipalité de devenir propriétaire de l'aréna et du Beaver's Club. Cinq ans plus tard, un tout nouveau système de réfrigération de la glace à l'ammoniaque est installé.

C'est en 1992 que les travaux majeurs débutent. À l'origine, l'aréna était fait pour le divertissement et le maintien de la santé physique des travailleurs du Moulin, toutefois, le bâtiment devenait de plus en plus désuet, particulièrement à cause de l'espace limité de ses installations. Grâce à un investissement de 2 023 700 $, 4 nouvelles chambres des joueurs, des nouvelles douches, une chambre des arbitres, une salle mécanique et un restaurant ont, entre autres, été ajoutés.

Durant les années qui ont suivi, plusieurs réparations et entretiens ont été effectués pour que l'établissement demeure compétitif. Effectivement, encore aujourd'hui, dans la MRC (Municipalité régionale de comté) de Joliette, seules la Ville de Joliette et la Municipalité de Crabtree possèdent un centre récréatif. L'aréna de Crabtree devient officiellement l'aréna Roch-Lasalle durant l'année 2002.

Puis, de 2016 à 2018, de nouveaux travaux de modernisation eurent lieu. Parmi les innovations, nous retrouvons l'achat d'une surfaceuse électrique, une nouvelle dalle, l'amélioration du système de déshumidification et du puits à neige, la réfection de la toiture, des bandes neuves ainsi qu'une rénovation générale des planchers et de la peinture.

Depuis 70 ans, l'aréna fait la fierté et le bonheur des résidents de Crabtree. Ouvert du mois de septembre au mois d'avril, les activités proposées sont les suivantes :

- Locations de glace pour les ligues de hockey adultes
- Locations de glace pour les ligues de hockey mineures
- Locations de glace pour le hockey en formule sport-études
- Cours de patin ou patin artistique
- Patin libre

Chaque année, l'horaire et les inscriptions aux activités sont annoncés sur le site Internet, la page Facebook, l'infolettre municipale et l'application mobile.

L'HÔTEL DE VILLE DE CRABTREE

L'hôtel de ville de Crabtree est situé au 111, 4e Avenue. Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45 et le vendredi de 08h00 à midi. Le bâtiment est également, depuis 2019, équipé d'une génératrice qui permet un maintien des services et l'opération d'un centre d'urgence, et ce, même en cas de panne électrique majeure.

Lorsque vous vous présentez à l'accueil, il est possible de faire l'achat de la médaille pour votre chien, de payer votre compte de taxes municipales ou une demande de permis, de vous procurer une vignette de stationnement (1re Avenue, 8e Rue, 9e Rue, 6e Rue et la 7e Rue) ou tout autre aspect qui touche les loisirs.

De plus, l'hôtel de ville de Crabtree est un point de dépôt accrédité des «Serpuariens». C'est-à-dire, vous pouvez venir y déposer tous vos vieux appareils électroniques (téléphones, imprimantes, télévisions, câblage électrique...etc) pour qu'ils soient recyclés de la bonne manière. Nous vous demandons toutefois d'éviter de les démanteler avant de venir les porter. Toutes les mesures concernant la prévention du vol prescrites par Recyc-Québec sont rigoureusement respectées.

L'endroit offre également la récupération de piles, des crayons (feutres, stylos, etc). Finalement, une boîte de la Société St-Vincent-de-Paul est accessible au public pour y déposer les articles suivants:

- Vêtements, chaussures
- Vaisselle, articles de cuisine
- Jouets, articles de sport
- Livres

Tous les citoyens peuvent assister aux séances du conseil, qui se déroulent dans la salle du conseil, située au sous-sol de l'édifice. L'endroit est accessible par la porte arrière (du côté de la cour d'école) les soirs de réunion seulement.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Emplacement: Sous-sol du centre communautaire et culturel (accès à l'arrière) au 59, 16e Rue
Téléphone: 450-754-4332
Courriel: biblio114@reseaubibliocqlm.qc.ca
Portail de la bibliothèque: http://biblieetcie.ca

La bibliothèque municipale dispose de **plus de 13 880 documents** (livres, revues, jeux et matériel d'animation). Une technicienne en documentation et une équipe de bénévoles vous donnent le meilleur service possible. La bibliothèque fait partie du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. Ce réseau permet l'accès aux systèmes informatiques, à une collection déposée, à des services en ligne et au service de prêts entre bibliothèques, notamment. **En 2020**, la bibliothèque a effectué plus de **8 207 prêts incluant quelques 780 prêts numériques à ses 616 abonnés.** Deux fois par année (janvier et août), le Réseau Biblio procède à un échange de documents entre les bibliothèques afin que les usagers des différentes municipalités aient accès à une documentation la plus variée possible.

Voici quelques services proposés:

- Prêt de boîtes à thèmes
- Prêt d'une carte Accès-musée
- Prêt de livres / livres en gros caractères / livres audio (catalogue complet sur Biblio et Cie)
- Prêts de jeux de société et de casse-têtes
- Programme «Une naissance, un livre»
- Prêt de revues

Ressources en ligne et livres électroniques
Les usagers de la bibliothèque peuvent aussi profiter de certains services en ligne offerts par le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. Cela inclut l'accès au Prêt numérique dont le catalogue dépasse les 11 100 exemplaires. **Les usagers qui possèdent un NIP pour se connecter sur leur compte Internet ont accès à ces services à partir de la maison.** Si vous n'avez pas de NIP, demandez-le au comptoir de prêt de la bibliothèque. Une feuille avec les procédures de connexion au dossier d'abonné est aussi disponible au comptoir de prêt.

BiblioAidants
Le programme Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Plus de 530 bibliothèques à travers le Québec participent à cette initiative.

Biblio-Aidants consiste en une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés. Chaque cahier présente une liste d'organismes, une sélection de sites web pertinents et des suggestions de lecture et de films. Toute l'information qui s'y trouve a été choisie, analysée et validée par des bibliothécaires diplômés.

Biblio-Aidants est une initiative des bibliothèques de Charlemagne, L'Assomption et Repentigny. L'ABPQ remercie ces trois villes de lui avoir permis d'étendre le programme à l'ensemble du Québec en lui cédant leurs droits d'auteur.

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Le centre communautaire et culturel de Crabtree loge une salle de réception pouvant accueillir 200 personnes, la bibliothèque (au sous-sol) et le centre d'accès communautaire à Internet.

La salle est utilisée par les organismes du milieu pour différentes activités et les cours de la programmation des activités du service des loisirs s'y déroulent.

Durant les autres périodes, la salle est disponible pour toutes activités, par exemple la clinique annuelle de don de sang ou autres réceptions et assemblées.

Information : 450-754-3434 poste : 228 (les loisirs).

59, 16e Rue,
Crabtree, Québec
450-754-1317

LA STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE DE CRABTREE

Emplacement : 410, 1re Avenue

La station de purification d'eau s'alimente dans la rivière Ouareau et traite 500 000 mètres cubes d'eau annuellement. Le procédé est une décantation, un ajustement de pH avec de la chaux, une filtration au sable et une chloration, qui répond aux nouvelles normes des gouvernements. Le contrôle est automatisé et peut être surveillé à distance par lien téléphonique 24 heures sur 24.

Dans la section environnement du site Internet, des bilans d'analyse sont publiés et régulièrement mis à jour pour vous donner toute l'information concernant la qualité de l'eau.

https://crabtree.quebec/environnement/eau/qualite-de-leau-de-la-municipalite-de-crabtree/

Le réseau d'aqueduc est nettoyé annuellement par une firme spécialisée, qui fait aussi l'entretien des bornes-fontaines assurant la sécurité et la salubrité du service.

Pour une sécurité maximale, la Municipalité a fait ajouter un bouclage du réseau pour garantir l'alimentation en cas de bris majeur. La Municipalité a mis sur pied un projet d'installation volontaire de compteurs d'eau pour les résidences construites avant 2000. Depuis cette date, toute nouvelle construction doit installer un compteur d'eau que la Municipalité remet au propriétaire avec le permis de construction.

Dans un cas de panne électrique, la station est équipée d'une génératrice qui permet la continuité du service de distribution d'eau.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Emplacement : 1, 4e Avenue

Participants au projet
- Municipalité de Crabtree
- Gouvernement du Québec
- Papiers Scott Ltée

Faits saillants
- Réalisation et mise en service: 1990-1991
- Inauguration: 28 octobre 1991
- Coût total: 13,4 millions
- Objectif: Traitement des eaux industrielles et domestiques
- Technologie utilisée : Boues activées

Équipements
- 2 bassins d'aération circulaires
- 12 pompes de mélanges centrifuges
- 3 soufflantes centrifuges
- 3 pompes de recirculation
- 2 décanteurs secondaires circulaires
- Laboratoire d'analyse
- Salle de contrôle

Contrat d'exploitation

Un protocole est en place avec Produits Kruger Ltée au coût de 1$ / année.
La répartition des coûts de fonctionnement est fait à 50% du débit, et à 50% de la charge. Dans les faits, la Municipalité assume moins de 10% de la facture.

Plus les résidant économise l'eau, moins grande est la facture pour l'épuration de l'eau.
La répartition des coûts de fonctionnement est fait à 50% du débit, et à 50% de la charge. Dans les faits, la Municipalité assume moins de 10% de la facture.

Plus les résidant économise l'eau, moins grande est la facture pour l'épuration de l'eau.

LA PISTE CYCLABLE

La Municipalité a, au fil du temps, aménagé plusieurs segments de piste cyclable sur le territoire. Reliant Saint-Paul à Crabtree et permettant de circuler de manière sécuritaire entre les différents parcs du périmètre urbain, la piste cyclable est, comme démontré sur le plan, un formidable moyen de se déplacer à Crabtree.

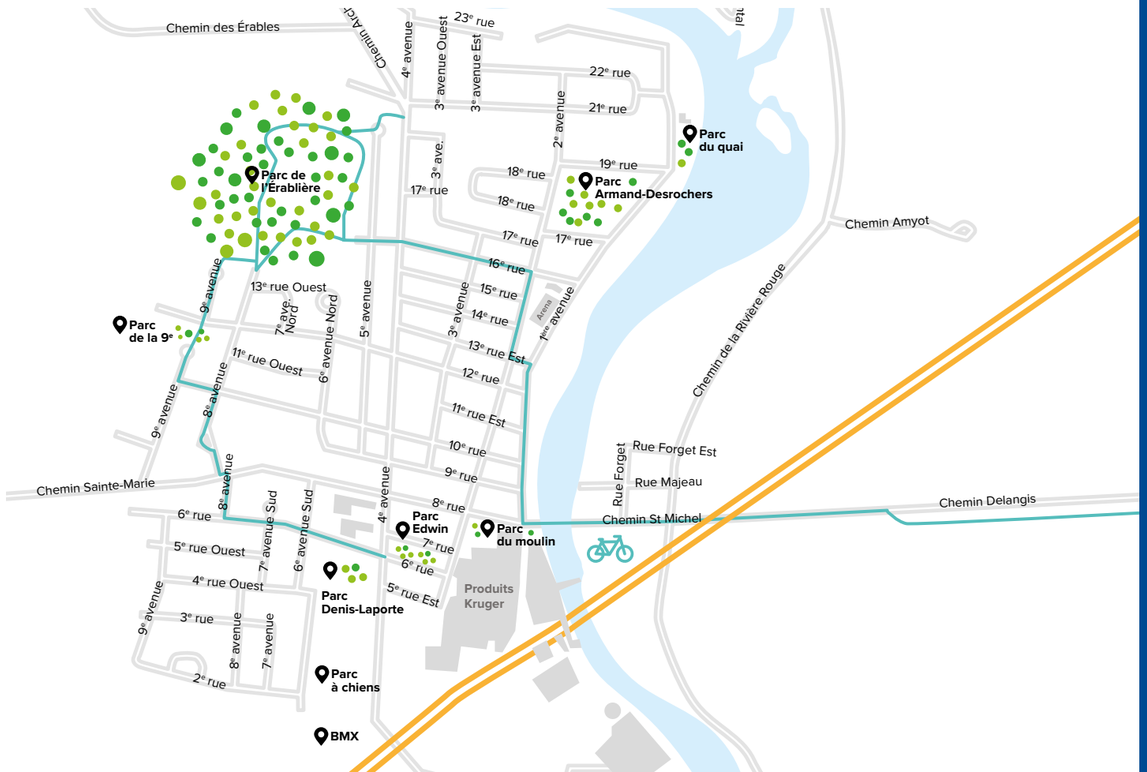

PARC DENIS-LAPORTE

Localisation : entre la 6e Rue et la 6e Avenue
Superficie : 73 590 mètres carrés

Installations offertes

Terrains des tennis / Pickleball
Parc de planche à roulettes
Jeux d'eau
Terrains de soccer
Piste de BMX
Parc à chiens
Terrain de baseball
Bancs et tables de pique-nique avec abri solaire
Stationnement sur la 6e Rue
Fontaine à boire
Accessible par la piste cyclable
Patinoire en 2021 (temporaire, et permanente ensuite)

Le saviez-vous ?

Le parc Denis-Laporte a été inauguré lors de la fête de la Famille, en 2018. Autrefois connu sous des noms variés (parc du BMX, terrain de baseball, etc.) puis de parc multisports, il est aujourd'hui le fruit de plusieurs années d'améliorations dont voici quelques exemples :

1980 Aménagement d'un terrain de baseball et de son bloc sanitaire / restaurant ;

1993 Avec l'intervention d'un comité formé de membres du Club Optimiste, la piste de BMX voit le jour ;

2005 Conception et installation du premier parc de planche à roulettes ;

2009 Installation du parc de jeux d'eau ;

2014 Transformation du terrain de baseball en parc à chiens ;

2018 Construction d'un parc de planche à roulettes plus actuel et élaboration de la Place Ados ;

2020 Aménagement d'un nouveau parc à chiens, réhabilitation du terrain de baseball et nouvelles lignes pour jouer au pickleball sur les terrains de tennis.

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC ARMAND-DESROCHERS

Localisation: entre la 2e Avenue et la 17e Rue
Superficie: 11 400.5 mètres carrés

Installations offertes

Modules de jeux
Terrains de volleyball
Piste asphaltée
Glissades (hiver)
Bancs et tables de pique-nique
Fontaine à boire
Accessible par la piste cyclable

En 2021, le parc Armand-Desrochers sera partiellement rénové pour mieux accueillir les spectacles et les diverses activités culturelles dans la municipalité.

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC EDWIN CRABTREE

Localisation: entre la 4e Avenue, la 7e Rue et la 6e Rue
Superficie: 5 435 mètres carrés

Installations offertes

Terrain de pétanque
Jardin communautaire
Bancs
Glissades (hiver)

Le saviez-vous ?

Le parc Edwin Crabtree a été choisi pour devenir le parc du Centenaire. De ce fait, plusieurs améliorations y seront faites, à partir de 2021, pour permettre aux générations futures de se souvenir de tout le chemin parcouru depuis 1921, pour assurer la prospérité et la pérennité de notre municipalité.

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Localisation: Entrées au bout de la 8e Avenue, de la 16e Rue et de la 5e Avenue
Superficie: 90 062 mètres carrés

Installations offertes

Sentiers pédestres en gravier
Petite piste d'hébertisme
Sentier de ski de fond / raquettes (hiver)
Plusieurs bancs tout au long du sentier
Accessible par la piste cyclable
Stationnement possible au bout de la 5e Avenue
Sacs disponibles pour ramasser les excréments des chiens

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC DU TROU DE FÉE

Localisation : chemin Archambault, près du croisement avec le chemin Saint-Jacques
Superficie : 9 436,6 mètres carrés

Installations offertes

Grotte à explorer partiellement
Bancs et tables de pique-nique
Stationnement

Bonne visite !

Le saviez-vous ?

La grotte du Trou de Fée totalise quelques 133 mètres de galeries dont les formes et l'aspect sont uniques. Toutefois, de nos jours, **la grotte est en grande partie inondée, donc, partiellement accessible au public (la nef principale seulement).**

Elle est ouverte de la mi-mai à la mi-octobre de 08h00 à 21h00. La grotte du Trou de Fée est sans aucun doute l'endroit idéal pour une première expérience, un premier contact avec le monde souterrain, un lieu d'initiation sécuritaire, une activité familiale de découverte qui sort de l'ordinaire...

Quelques conseils :

- Portez de vieux vêtements chauds et apportez des vêtements de rechange ;
- Portez des bottes et des vêtements imperméables (pantalons particulièrement) ;
- Portez un casque protecteur; comme un casque de vélo ;
- Assurez-vous d'avoir une source d'éclairage fiable et prévoyez une seconde lampe pour plus de sécurité ;
- Planifiez votre visite en avertissant une personne de confiance de l'endroit exact de votre excursion et de la durée probable de votre visite ;
- Soyez conscients de vos limites et ne prenez aucun risque ;
- Respectez les règlements du parc. La responsabilité de la Municipalité de Crabtree ne peut être évoquée pour tous gestes dérogeant des règlements municipaux ;
- Souciez-vous de la préservation de ce milieu en prenant garde de ne pas déranger, souiller, ni détruire les lieux.

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

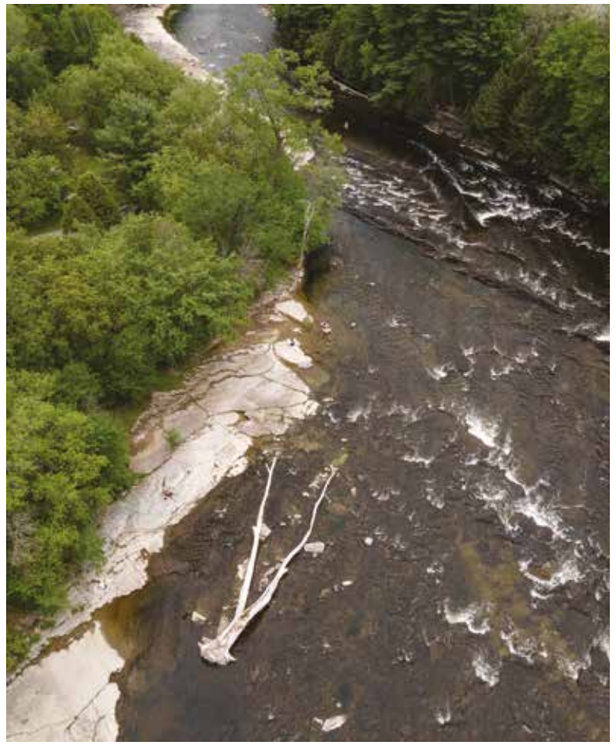

PARC DU MOULIN FISK

Localisation : 31 chemin Rivière-Nord
Superficie : 21 866 mètres carrés

Installations offertes

Plage de galets
Fossiles à découvrir, incrustés dans les galets
Bancs et tables de pique-nique
Bloc sanitaire
Stationnement
Fontaine à boire

Le saviez-vous ?

En 1998, le Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, le Service Canadien de la Faune d'Environnement Canada ainsi que le Ministère des Ressources naturelles du Québec ont répertorié ce site comme étant un milieu sans statut légal présentant un intérêt pour la conservation (milieu naturel protégé). Il est strictement interdit de prélever des échantillons ni même d'altérer les surfaces rocheuses exposées.

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC DE LA 9E AVENUE

Localisation : Sur la 9e Avenue, à l'angle de la 12e Rue
Superficie : 5 460 mètres carrés

Installations offertes

Modules de jeux
Bancs
Supports à vélos
Accessibles par la piste cyclable

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

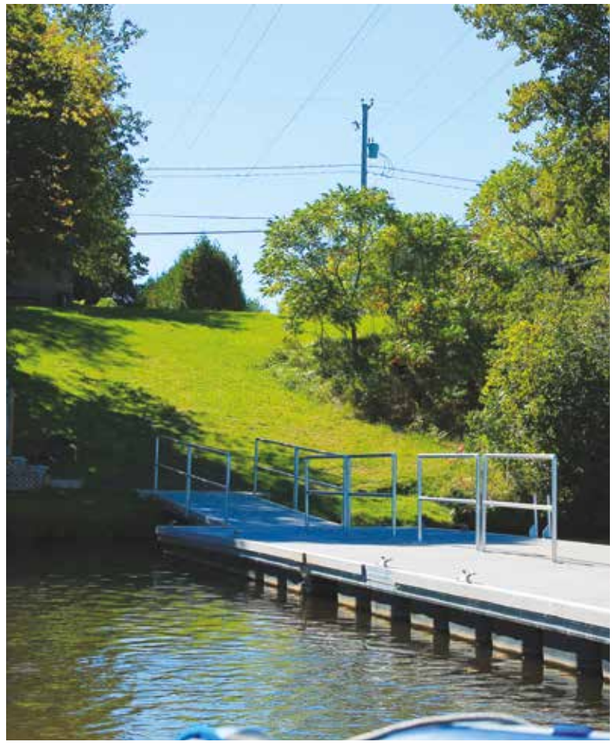

PARC DU QUAI

Localisation : Sur la 1re Avenue entre l'intersection avec la 19e Rue et la 21e Rue
Superficie : 2 522 mètres carrés

Installations offertes

Quai (pêche ou sport nautique)
Bancs
Bloc sanitaire
Stationnement

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

PARC DU MOULIN

Localisation : Au coin de la 8e Rue et la 1re Avenue (devant Produits Kruger)
Superficie : 136,5 mètres carrés

Installations offertes
Mobilier urbain (bancs)
Aménagement horticole

Tous les parcs sont ouverts de 07h00 à 23h00, de la mi-mai à la mi-octobre pour les activités estivales (sauf les parcs du Trou de Fée et du Moulin Fisk qui sont ouverts de 08h00 à 21h00)

VOS SERVICES

URBANISME

L'ÉMISSION DE PERMIS
Pour chaque nouvelle construction de plus de 1 000 $ sur votre terrain, c'est-à-dire : un garage, une maison, une piscine, l'addition d'un bâtiment ou d'un cabanon, vous devez en faire la demande auprès de la Municipalité de Crabtree, qui vous émettra un permis.

La même règle s'applique pour effectuer de la démolition ou des rénovations. La première étape à faire pour obtenir un permis et connaître les règles en vigueur, c'est de contacter l'inspectrice municipale au (450) 754-3434 poste 234 ou au bfrechette@crabtree.quebec.

Toutefois, pour gagner un peu de temps ou trouver l'information pour répondre à vos questions, vous pouvez toujours visiter le site web de la Municipalité, dans la section règlements (https://crabtree.quebec/municipalite/reglements/) pour trouver tous les règlements en vigueur concernant le zonage, le lotissement, l'urbanisme et la construction. Sachez que le site web est constamment mis à jour pour assurer la validité de l'information concernant les règlements.

LE CONTRÔLE CANIN

L'hôtel de ville de Crabtree est un point de vente des médailles de chiens, et ce, au coût unitaire de 27 $. Cette médaille est valide pour toute l'année, c'est-à-dire du mois de janvier/février jusqu'à la fin de l'année courante en décembre.

La Municipalité autorise un maximum de trois chiens par adresse. Notez que certaines races sont prohibées sur le territoire de Crabtree (Bull-Terrier, Staffordshire Bull Terrier, American Pitbull Terrier ou American Staffordshire-Terrier, Pitbull et Pitbull croisés) sous peine d'amende. Référez-vous au règlement municipal suivant : **2020-356 relatif aux chiens.**

La Municipalité de Crabtree fait affaire avec L'Inspecteur Canin, un contrôleur animalier qui est situé à Saint-Lin - Laurentides et qui constitue un second point de vente où c'est possible de se procurer une médaille pour votre chien. Voici les coordonnées de L'Inspecteur Canin :

1728, Route 335
Saint-Lin - Laurentides, Québec J5M 1Y3
450-756-4791 ou 450-439-9683

De plus, il est possible, lors de la visite de l'inspecteur chez vous, de payer votre médaille par paiement direct. Finalement, le site Internet de l'Inspecteur canin (**https://www.inspecteurcanin.net/**) comporte une section où il est possible d'acheter une licence en ligne au prix de 29 $.

TRAVAUX PUBLICS

LE STATIONNEMENT DANS LES RUES

La Municipalité de Crabtree dispose d'un règlement sur le stationnement et les limites à respecter. Portant le numéro 2012-202, il se retrouve intégralement sur le site web municipal. En voici les principales dispositions : https://crabtree.quebec/municipalite/reglements/

- Entre le 15 novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, entre minuit et sept heures du matin, le stationnement dans les rues est interdit pour faciliter les opérations de déneigement.
- Entre le 1er mai et le 1er novembre chaque année, il est interdit de se stationner dans une voie où une piste cyclable est aménagée (visible par le marquage de la rue).
- En tout temps, le stationnement dans les rues est interdit à moins de cinq mètres d'une borne-fontaine, d'un signal d'arrêt ou d'une intersection.
- En tout temps, le stationnement est interdit sur un trottoir et un terre-plein
- Le stationnement est également interdit en tout temps sur ces segments (des affiches le rappelant sont installées à ces endroits) :
  - Des deux (2) côtés de la 1re Avenue, entre la 8e Rue et la 9e Rue ;
  - Des deux (2) côtés de la 2e Avenue, de la 5e Rue à la 8e Rue ;
  - Sur la 2e Avenue côté ouest, entre la 8e Rue et la 9e Rue ;
  - Des deux (2) côtés du chemin de la Rivière-Nord, du chemin Saint-Jacques aux limites de la municipalité ;
  - Des deux (2) côtés du chemin Saint-Jacques, entre le chemin Archambault et l'intersection des chemins Saint-Jacques et Venne, soit vis-à-vis le 1060, chemin Venne ;
  - Sur le côté est de la 1re Avenue, entre la 9e Rue et la 12e Rue ;
  - Des deux (2) côtés de la 7e Rue, face au lot 5 370 380 (stationnement municipal) ;
- Le stationnement est permis pour des durées limitées de deux heures ou lorsque le véhicule occupant porte une vignette sur ces segments (des affiches le rappelant sont installées à ces endroits) :
  - Sur la 9e Rue, côté sud, entre la 1re Avenue et la 3e Avenue (117, 9e Rue)
  - Sur la 9e Rue, côté nord, entre la 1re Avenue et la 2e Avenue
  - Sur la 9e Rue, côté nord, entre les numéros 78 et 90
  - Sur les deux (2) côtés de la 8e Rue, entre la 1re Avenue et la 4e Avenue
  - Sur la 2e Avenue, côté est, entre la 8e Rue et la 10e Rue
  - Sur la 2e Avenue côté ouest, entre la 9e Rue et la 10e Rue
  - Sur le côté ouest de la 1re Avenue, entre la 9e Rue et la 12e Rue
  - Des deux (2) côtés de la 7e Rue, entre la 2e Avenue et la 4e Avenue
  - Des deux (2) côtés de la 6e Rue, entre la 2e Avenue et la 4e Avenue
  - Dans le stationnement municipal situé sur le lot 5 370 380 (accessible sans limitation entre 21h00 et 07h00).

LES VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Deux vignettes de stationnement sont permises pour les propriétaires situés :

- Sur la 8e Rue, entre la 1re Avenue et la 4e Avenue ;
- Sur la 1re Avenue, entre la 9e Rue et la 12e Rue ;
- Sur le côté sud de la 9e Rue, entre la 1re Avenue et la 3e Avenue ;
- Sur le côté nord de la 9e Rue, entre la 1re Avenue et la 2e Avenue ;
- Sur la 6e Rue entre la 2e Avenue et la 4e Avenue ;
- Sur la 7e Rue entre la 2e Avenue et la 4e Avenue.

Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une habitation située sur l'un ou l'autre des segments précédemment décrits, vous pouvez facilement faire votre demande à l'hôtel de ville. Notez que la vignette doit être apposée sur le pare-brise du véhicule et que, si vous deviez changer de véhicule, il vous faudra faire une nouvelle demande. Le processus est gratuit et se limite à deux vignettes par immeuble.

Pour les locataires, prenez conscience que le propriétaire de l'immeuble devra signer le document demandé par la Municipalité.

Pour plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec la secrétaire-réceptionniste au (450) 754-3434 poste 221 qui pourra répondre à vos questions.

NIDS DE POULE, BRIS D'ÉQUIPEMENT

La Municipalité dispose depuis quelque temps d'une application mobile vous permettant de nous signaler rapidement et efficacement tous les bris ou défaillances que vous pouvez constater.

Disponible pour les systèmes Apple et Android et nommée simplement Crabtree, elle offre une option « Signaler » par laquelle vous pouvez indiquer le type de problème, la description, sa localisation et même une photo.

Cette option permet de signaler facilement :

- Une lampe de rue défectueuse
- Un nid de poule
- Du vandalisme
- Ou tout autre situation ou bris requérant une action de la part de la Municipalité

ENVIRONNEMENT

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le responsable du département de gestion de l'eau potable est gagnant d'un prix du Réseau Environnement et de l'American Water Works Association, en plus de jouir d'une très belle réputation concernant son apport dans le domaine de l'eau potable.

L'eau de la rivière est collectée par la prise d'eau brute, qui se situe derrière la station de purification d'eau potable. Elle est ensuite traitée et distribuée par le réseau d'aqueduc qui dessert tout le périmètre urbain. Finalement, l'eau souillée est rejetée dans l'égout qui se déversera à la station d'épuration. Après un processus d'aération et de décantation et par un traitement aux boues activées, l'eau pourra simplement retourner à la rivière.

Le site Internet reste une mine d'or pour trouver toutes les informations quant aux analyses d'eau. Les responsables à la station de purification d'eau potable font fréquemment des analyses et affichent régulièrement les résultats.
https://crabtree.quebec/environnement/eau/qualite-de-leau-de-la-municipalite-de-crabtree/

LES COLLECTES DE MATIÈRES

ORDURES (bac noir, gris ou vert) : Les collectes s'effectuent toutes les deux semaines (jeudi)

RÉCUPÉRATION (bac bleu) : Les collectes s'effectuent toutes les semaines (jeudi)

MATIÈRES ORGANIQUES (bac brun) : La collecte s'effectue tous les lundis du mois d'avril au mois de novembre. Pour les mois restants, les collectes de matières organiques sont mensuelles. D'ailleurs, pour plus de facilité, la Municipalité offre un contenant plus petit, pour la cuisine. Demandez-le-nous ! Il nous fera plaisir de vous en donner un !

ENCOMBRANTS : Durant l'année, il y a environ cinq collectes d'encombrants (avril, mai, juin, juillet et septembre), c'est-à-dire, les gros rebuts (ex. : matelas, réservoir à eau chaude, meubles).

RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX) : Une fois par année (généralement en mai), la Municipalité de Crabtree effectue une collecte de résidus domestiques dangereux. C'est-à-dire tout ce qui ne se jette pas dans les ordures. Par ailleurs, durant cette même journée, et pour ceux qui le désirent, la Municipalité offre du compost, des essences d'arbres aux propriétaires en plus d'y avoir la journée de corvée printanière (pour ceux et celles qui désirent y participer).

ÉCOCENTRE : Un écocentre est disponible pour tous les citoyens de la municipalité, sur une simple preuve de résidence. Maximum de 8 voyages par résidence.

Pour l'horaire et les conditions à jour, voici les coordonnées :

1483, rue Raoul-Charette
Joliette, Québec J6E 8S5
Téléphone : 450-759-9007

Prenez également en note que toutes les informations sont également disponibles dans la section Collectes de notre site Internet.

Vous pouvez toujours avoir accès au calendrier des collectes par le site Internet :
https://crabtree.quebec/environnement/collectes/

Ou en vérifiant le calendrier général du site Internet. De plus, il y a toujours des calendriers en format papier supplémentaires à la réception de l'hôtel de ville.

ÉCONOMIE DE L'EAU ET ARROSAGE

En accord avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité a adopté le règlement 2020-355, modifiant le règlement 2012-210 régissant l'usage de l'eau sur le territoire pour définir un nouvel horaire d'arrosage :

8.2.1 Périodes d'arrosage

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 03h00 à 06h00 si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatiques et uniquement de 20h00 à 23h00 si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécaniques :

- **Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1 ;**
- **Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3 ;**
- **Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5 ;**
- **Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7 ;**
- **Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9.**

8.2.2 Systèmes d'arrosage automatiques

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

a) un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique, en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant ;

b) un dispositif antirefoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable ;

c) une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif antirefoulement ;

d) une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1er janvier 2015.

8.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 8.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 8.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivants le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

VOS SERVICES **Environnement**

SERVICE DES LOISIRS

Plusieurs activités sont offertes tout au long de l'année. L'information est disponible via le site web, dans la section loisirs ou les nouvelles, l'infolettre, Facebook et l'application mobile Crabtree.
https://crabtree.quebec/loisirs-et-culture/

Des programmations, incluant des cours, des activités et des événements, sont prévues à l'automne, à l'hiver et au printemps de chaque année.

LE CAMP DE JOUR ESTIVAL

Chaque été, le département des loisirs se surpasse pour offrir 8 à 9 semaines mémorables aux enfants d'âge scolaire (5 à 12 ans). Plusieurs activités sportives et culturelles sont au programme. Toutes ces nouvelles découvertes développent l'imaginaire des jeunes avec des thématiques différentes chaque été. Le camp commence la semaine suivant la fin des classes et se termine aux environs du 20 août. Toutefois, une neuvième semaine à capacité réduite est normalement offerte.

L'inscription se déroule habituellement à la fin du mois d'avril. Nos publications Facebook ou notre infolettre sont à surveiller pour avoir tous les détails, les places sont limitées.

LA SEMAINE DE RELÂCHE

Pendant la semaine de relâche scolaire, cinq jours d'activités sont habituellement offerts aux enfants fréquentant l'école (une exception a été faite en mars 2021, à cause de la pandémie de COVID-19. En remplacement, des boîtes d'activités étaient remises aux parents intéressés). Les inscriptions et les modalités sont toujours clairement inscrites dans l'infolettre, sur Facebook et sur le site web de la Municipalité quelques semaines avant.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Bien que les inscriptions soient toujours possibles par téléphone, la Municipalité privilégie la plateforme Amilia. Pour y accéder, sur le site web, cliquez sur le bouton d'accès rapide : Inscription aux activités de loisirs. Vous serez alors automatiquement envoyé sur la plateforme Amilia.

De là, vous pouvez vous créer un compte, si vous n'en avez pas, ou vous connecter et effectuer vos réservations et vos achats en toute sécurité.

Besoin d'aide pour naviguer ou effectuer vos inscriptions ? La réceptionniste est présente pour vous aider, en composant simplement le (450) 754-3434.

SÉCURITÉ CIVILE

SERVICE DE SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES

La Municipalité est desservie par le service de protection contre les incendies de Saint-Charles-Borromée. Il y a toutefois la caserne Claude-Migué sur le territoire, située au 138, 12e Rue, qui possède un camion incendie, ainsi qu'un poste de veille pour les pompiers.

Pour tous renseignements à propos de la sécurité incendie, vous pouvez joindre le centre administratif de Saint-Charles-Borromée :

(450) 759-4415
incendies@vivrescb.com

Feux extérieurs : Pour faire un feu à l'extérieur, il vous faut un foyer conforme avec le pare-étincelles. Autrement, il est impératif de demander un permis de brûlage auprès de l'hôtel de ville, à Saint-Charles-Borromée.

OFFICIER MUNICIPAL

Chaque année, la Municipalité de Crabtree engage un officier municipal qui a la responsabilité de vérifier certains règlements, ainsi que leurs amendements, dans la municipalité.

Règlement 2012-202 concernant le stationnement dans les rues ;
Règlement 2008-151 concernant la paix, le bon ordre et décrétant certaines nuisances ;
Règlement 2012-210 concernant l'usage de l'eau ;
Règlement 2020-356 concernant les chiens ;

L'offcier municipal, a le pouvoir d'avertir les contrevenants dans diverses situations, par exemple le non-respect du règlement d'arrosage, les stationnements interdits, les chiens qui ne sont pas en laisse, et même, dans certains cas, émettre des constats d'infraction.

SURVEILLANCE DE QUARTIER

Si quelque chose d'anormal se produit sur le territoire de Crabtree et que ce méfait est rapporté à la Sûreté du Québec, la Municipalité de Crabtree produit un message enregistré pour signifier la situation aux citoyens faisant partie du comité. Par exemple : un vol, du vandalisme, une personne suspecte...

Si vous souhaitez faire partie du comité de surveillance de quartier et recevoir ces messages téléphoniques, communiquez directement avec la réception de la Municipalité pour y laisser votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Vous êtes témoin d'une situation suspecte ? Vous apercevez une situation qui n'est pas normale dans Crabtree ? Contactez la Sûreté du Québec pour rapporter les faits.

SERVICE DE POLICE

Pour assurer la sécurité des citoyens, la Municipalité de Crabtree est desservie par la Sûreté du Québec.

Les agents du poste de police de la Sûreté du Québec de Joliette veillent à l'application des lois et règlements provinciaux et municipaux. Que ce soit pour faire de la prévention dans la zone scolaire, pour encourager la sécurité routière ou pour agir dans les conflits concernant les nuisances, des policiers sont souvent présents sur le territoire.

Si vous êtes témoins d'une conduite dangereuse ou d'excès de vitesse près de chez vous, prenez les informations du véhicule en note (plaque, couleur, modèle) puis appelez directement la police :

Urgence : 911 ou 310-4141
Sûreté du Québec, poste de la MRC Joliette
733, rue Richard
Joliette, Québec J6E 2T8

Heures d'ouverture: 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

AFEAS – Régionale Lanaudière
L'Association féminine d'éducation et d'action sociale.
L'Afeas a pour mission de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle pratique un féminisme social égalitaire, qui vise l'obtention d'une identité propre, d'un statut égal, d'une liberté de choix et d'une autonomie pour les femmes.

Madame Sylvie Frigon
450-754-1119
412-1, 1re Avenue
https://www.afeas.qc.ca

Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière :
Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière est un lieu de rencontre pour les aînés afin de socialiser, mettre à profit leurs connaissances et créer des liens. Diverses activités, ateliers et conférences sont offerts tout au long de l'année.

Madame Julie Thériault
450-754-2348
33, 8e Rue
abdalanaudiere@gmail.com
https://www.facebook.com/Aux-Bonheurs-des-A%C3%AEn%C3%A9s-Lanaudi%C3%A8re-314374992543230/

Club BMX
Le Club BMX de Crabtree se charge d'offrir et de gérer des cours et des activités auprès des jeunes qui voudraient s'initier ou continuer la pratique du vélocross. De plus, le club participe à l'organisation de compétitions locales, régionales et nationales, en collaboration avec la municipalité.

Madame Julie St-Pierre
514-863-3950
https://www.facebook.com/CrabtreeBMX

Club FADOQ
Fédération de l'Âge d'Or du Québec
Le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits collectifs, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités, notamment en loisir, culture, sport et plein air. www.fadoq.ca

Comité de pétanque de Crabtree
Anciennement formé par le club FADOQ, ce comité organise les rencontres de pétanque tout au long de l'été au parc Edwin Crabtree.

Madame Josée Héroux
450-754-4098

La Bouffe du Bonheur
Cuisine collective et dépannage alimentaire
Responsable : Madame Francine Desrosiers
450-754-2610

Maison des Jeunes :
La Maison des Jeunes a pour mission d'accompagner les jeunes de 12 à 17 ans à devenir actifs, critiques et responsables à travers des activités de prévention, de soutien et d'intervention.

Madame Sophie Adam
450-754-3334
25, 8e Rue
mdjcrabtree@hotmail.fr
https://www.facebook.com/maisondesjeunesdeCrabtree

Manoir du Boisé Crabtree
Résidence pour personnes âgées
198, 8e Rue
Crabtree, Québec J0K 1B0
450-754-1068

Répits de Gaby
Les Répits de Gaby est un organisme communautaire autonome qui offre du répit aux familles comptant parmi ses membres une personne présentant un trouble du spectre autistique, âgée de 5 et plus. L'organisme dispose d'un mandat régional. Les services de répit ont pour but de prévenir l'épuisement des familles et, par le fait même, de repousser le plus possible la prise en charge par l'État de ces enfants.

Madame Mélissa Marcil
51, 19e Rue
450-754-2782
direction@repitsdegaby.com
http://www.repitsdegaby.com/

ORGANISMES RÉGIONAUX

Association de hockey mineur Joliette-Crabtree
265, rue Lajoie Sud
Joliette, Québec J6E 5L5
450-752-0592 #1
http://www.ahmjc.org/fr/index.html

Association de Soccer Lanaudière-Nord
1000, Ladouceur
Joliette, Québec J6E 3W7
450-758-3553
https://www.csln.ca/fr/index.html

Club de baseball Expos de Lanaudière-Nord
614 boulevard Manseau
Joliette, Québec J6E 3E4
450-916-0099
https://www.exposlanaudiere.com/fr/index.html

Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille
Baptêmes, mariages, funérailles, etc.
Mme Jeanne Beaudoin
115, 4e Avenue
Crabtree, Québec J0K 1B0
450-754-2274

Office d'habitation Au cœur de chez nous
Mme Mélanie Gallant
5 rue Robitaille
St-Thomas, Québec J0K 3L0
450-750-5091
direction@ohcoeur.ca

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

CPE La Cabotine
(Centre de la petite enfance – 0-5 ans)
De 06h45 à 17h45
120, 7e Rue
Crabtree, Québec J0K1B0
450-754-4662

École Sacré-Cœur-de-Jésus
141, 8e Rue
450-758-3724

Le saviez-vous ?

Informations et coordonnées sur l'infirmière en milieu rural.

Le service d'infirmière en milieu rural permet aux personnes âgées de 55 ans et plus, résidant dans les municipalités participantes (Village Saint-Pierre, Crabtree, Saint-Paul, Saint-Thomas, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Mélanie et Saint-Ambroise-de-Kildare), de prendre rendez-vous pour obtenir des services et des soins de santé gratuitement. Il est possible, entre autres, d'obtenir des suivis et enseignements sur le diabète, l'hypertension, d'avoir des traitements pour des blessures mineures (plaies, brûlures, blessures), de recevoir des injections de médicaments ainsi qu'avoir accès à un service de prélèvements.

En cas de besoins de soins plus importants, l'infirmière recommandera les usagers à un médecin ou un spécialiste. Les personnes admissibles peuvent prendre rendez-vous au 450-755-2111, poste 3381. Le détail des horaires et des disponibilités du service est disponible sur le site Internet de la MRC de Joliette au www.mrcjoliette.qc.ca/iemr

VOS SUBVENTIONS

Pour tous les détails et les formulaires en version à imprimer, rendez-vous au www.crabtree.quebec/citoyens/politiques-diverses/ . Les documents sont également disponibles à la réception de l'hôtel de ville en format papier.

TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Dans le but de poursuivre l'économie d'eau potable à Crabtree pour diminuer les coûts du traitement des eaux, puis obtenir encore de bons résultats dans les rapports annuels de gestion de l'eau remis au MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), la Municipalité de Crabtree remettra un maximum de 100 $ pour le replacement de chaque toilette standard de plus de 6 litres d'eau par chasse (la plupart à 13 litres) par une toilette à faible débit de 6 litres et moins.

COUCHES LAVABLES

La Municipalité de Crabtree soucieuse de répondre aux besoins de ses familles désirant encourager l'utilisation des couches lavables propose une aide financière aux parents équivalente à 50 % du montant avant taxes pour l'achat d'un ensemble d'un minimum de 20 couches lavables jusqu'à concurrence de 100 $ par famille. Une seule aide financière sera accordée par famille. Cette politique s'inscrit dans le plan d'action de la politique familiale municipale.

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE NEUFS

Dans le but d'aider les citoyens à économiser l'eau, la Municipalité de Crabtree remettra 50 $ pour l'achat et l'installation d'un baril d'eau de pluie. L'utilisation d'un baril permet de réduire la consommation d'eau pour les usages extérieurs comme l'arrosage des plates-bandes, des jardins, des pelouses ainsi que le lavage des véhicules. Elle permet aussi de réduire l'écoulement des eaux de ruissellement dans les égouts pluviaux municipaux.

APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

Avec les nouvelles normes sur la qualité de l'air, la Municipalité de Crabtree souhaite aider ses citoyens à faire ce changement, en offrant 300 $ pour le retrait et le remplacement d'un appareil de chauffage au bois, ou 100 $ pour le simple retrait d'un ancien poêle au bois.

Sachez que depuis le mois de mai 2020, la norme EPA (United States Environmental Protection Agency) est passée à moins de 2,5 g de particules à l'heure. Anciennement, ce maximum était à 4,5 g d'émission de particules par heure.

BORNES ÉLECTRIQUES

En décembre 2019, 66 639 véhicules hybrides ou complètement électriques parcouraient les routes du Québec. Sur tous ces véhicules, 41% ont été acquis ou loués en 2019.

Le conseil souhaite donc inciter la transition des automobiles de l'essence vers l'électricité en encourageant l'achat d'une borne de recharge domestique de cette manière : 100 $ pour l'achat et l'installation d'une borne pour la recharge d'un véhicule fonctionnant à l'électricité.

TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR LES JEUNES

Dans sa volonté de promouvoir les activités de loisirs et dans son désir de les rendre accessibles au plus grand nombre tout en voulant favoriser la participation des jeunes, le conseil municipal a adopté une politique de tarification en matière de loisirs. Ces dispositions touchent les activités de loisirs offertes par la Municipalité, mais aussi les activités qui sont offertes par d'autres organisations qui œuvrent dans la municipalité ou à l'extérieur de celle-ci. La politique permet également un accès plus facile aux familles en offrant des tarifs avantageux lorsque plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent à une activité. Le conseil veut ainsi faire la promotion de saines habitudes de vie, améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes et ajouter un élément de plus dans les raisons qui font que de jeunes familles décident de venir s'établir chez nous.

DES NOMS **CONNUS**

Edwin Crabtree (1848-1936)
Fondateur de la Municipalité

- Arrivé d'Angleterre en 1892
- Achat d'un moulin à farine et fondation de son entreprise Edwin Crabtree & Sons Limited
- Construction du barrage en 1906
- Vente de la compagnie à Howard Smith Paper Mills en 1917
- Entre 1905 et 1917, construction de plusieurs maisons pour ses employés, dont quelques-unes sont encore debout, sur la 4e Avenue, près de l'intersection avec le chemin Beauséjour.

Armand Desrochers (1894-1958)
Entrepreneur majeur dans la construction de la municipalité.

- Construction d'une glacière, livraison de glace et de lait à domicile (1925)
- Fondation et développement d'un circuit d'autobus et de taxis reliant Crabtree à Joliette, Berthierville, le traversier de Sorel, Rawdon, Sainte-Émélie, Chertsey, Saint-Donat, Sainte-Julienne, Saint-Alexis, Saint-Jacques, Sainte-Marie-Salomé et Saint-Paul (1927 à 1948)
- Ouverture d'un centre commercial au centre du village (réparation mécanique, vente d'automobiles, quincaillerie et vente d'articles de sport) (1947)

Roch Lasalle (1928-2007)
Politicien ayant fait sa marque, particulièrement au niveau fédéral

- Conseiller municipal (1955-1957)
- Maire de Crabtree (1957-1965)
- Politicien fédéral (1968-1980 et 1981-1988)
- Chef de l'Union nationale (1981)

Claude Migué (né en 1939 -)
Bâtisseur du Service des incendies à Crabtree

- Pompier volontaire (1956-1973)
- Directeur du Service incendie de Crabtree (1973-1990)
- Récipiendaire de la Médaille des pompiers

Denis Laporte (né en 1958 -)
Ancien maire, en poste pendant 23 ans,
au cœur du regroupement entre la paroisse et la municipalité

- Conseiller municipal de 1987 à 1994
- Maire de la municipalité de 1994 à 1996, puis de la municipalité fusionnée de 1997 à 2017
- Développement résidentiel majeur sous ses mandats (Val Ouareau, Montée des bois, Terrasses Ducharme et le prolongement de la 5e Avenue)
- Aménagement, protection et rénovation de plusieurs parcs (parc de l'Érablière, parc du Quai et parc Denis-Laporte)
- Établissement d'un service des loisirs et d'une bibliothèque municipale

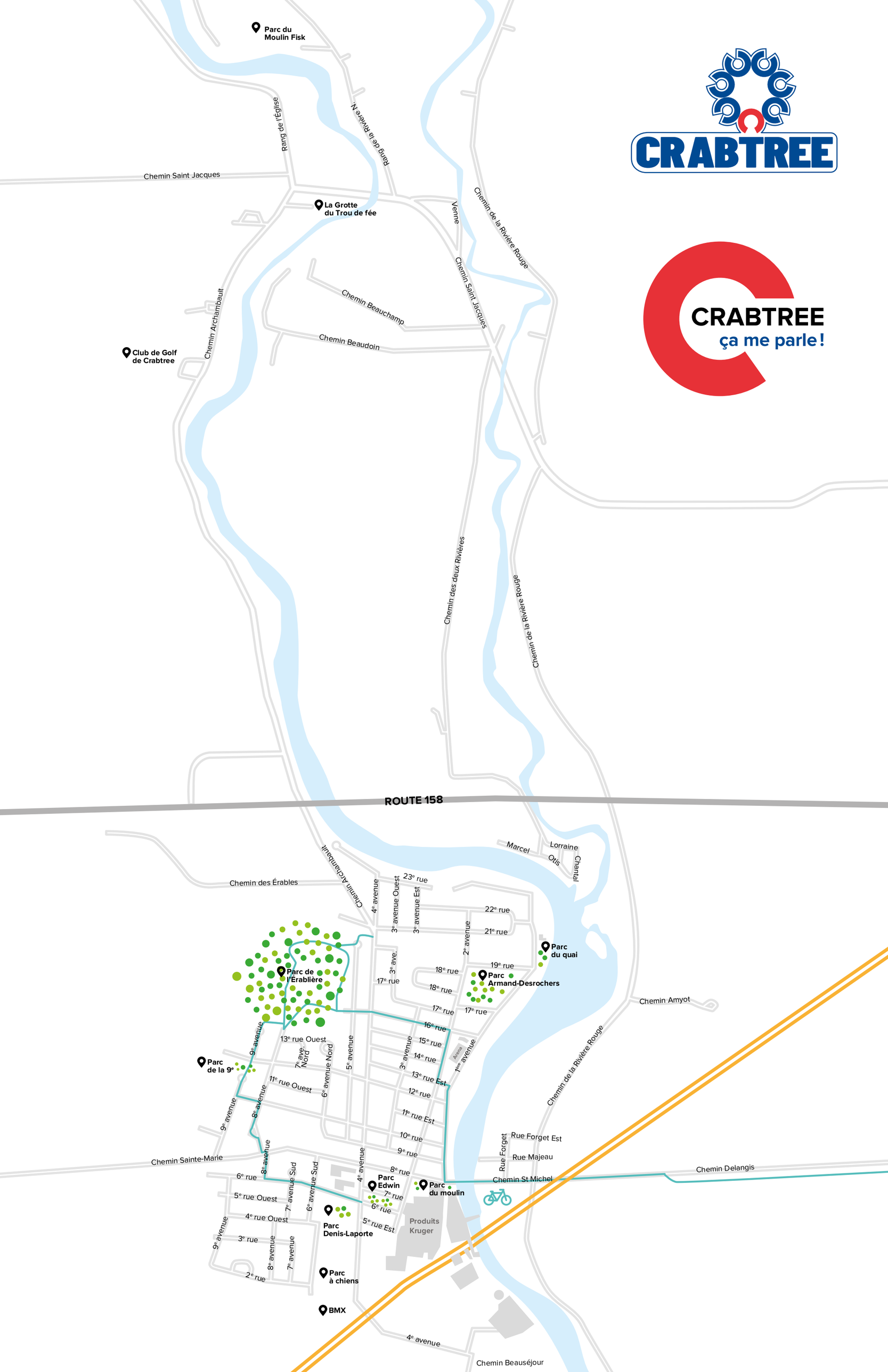
Parc du Moulin Fisk
Rang de l'Église
Rang de la Rivière N.
Chemin Saint Jacques
La Grotte du Trou de fée
Venne
Chemin de la Rivière Rouge
Chemin Saint-Jacques
Chemin Beauchamp
Chemin Archambault
Chemin Beaudoin
Club de Golf de Crabtree
Chemin des deux Rivières
Chemin de la Rivière Rouge
ROUTE 158
Marcel
Lorraine
Otis
Chantal
Chemin Archambault
Chemin des Érables
4e avenue
3e avenue Ouest
3e avenue Est
23e rue
22e rue
21e rue
2e avenue
Parc du quai
3e ave.
18e rue
19e rue
Parc Armand-Desrochers
17e rue
18e rue
17e rue
17e rue
16e rue
Parc de l'Érablière
13e rue Ouest
9e avenue
7e ave. Nord
6e avenue Nord
5e avenue
3e avenue
15e rue
14e rue
Arterra
1ère avenue
Chemin Amyot
Parc de la 9e
11e rue Ouest
13e rue Est
12e rue
8e avenue
11e rue Est
Chemin de la Rivière Rouge
10e rue
9e rue
Rue Forget Est
Rue Forget
Rue Majeau
Chemin Sainte-Marie
8e avenue
4e avenue
8e rue
Parc Edwin
Parc du moulin
Chemin St Michel
Chemin Delangis
6e rue
7e avenue Sud
6e avenue Sud
7e rue
6e rue
5e rue Ouest
4e rue Ouest
5e rue Est
Produits Kruger
Parc Denis-Laporte
9e avenue
3e rue
8e avenue
7e avenue
2e rue
Parc à chiens
BMX
4e avenue
Chemin Beauséjour

111, 4e Avenue
Crabtree Qc J0K 1B0
450-754-3434

Site Web : www.crabtree.quebec
Courriel : info@crabtree.quebec
Facebook : Municipalité de Crabtree